

## LE TRONÇONNAGE



Les agents techniques des collectivités territoriales sont périodiquement amenés à utiliser des tronçonneuses. Ces opérations sont des activités très dangereuses même si elles ne durent pas très longtemps et ne sont pas réalisées fréquemment.

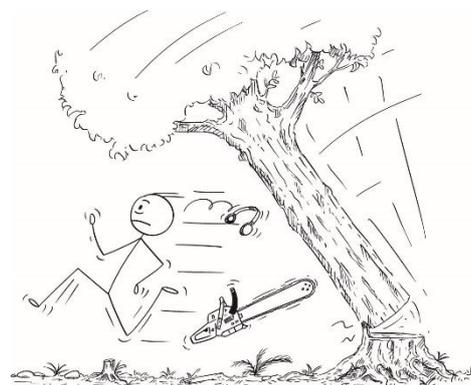
A ce titre, les collectivités territoriales doivent respecter plusieurs dispositions avant de laisser leurs agents utiliser ce type de matériel.

Il n'est pas nécessaire de délivrer un permis de tronçonnage mais chaque employeur doit s'assurer que les travailleurs affectés sur ces chantiers disposent des compétences nécessaires pour réaliser les travaux selon les règles de l'art. ([Article R.717-78-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime](#))

### Les risques professionnels

#### Les risques liés à l'utilisation d'une tronçonneuse

- la coupure lors du travail avec la tronçonneuse,
- la coupure lors d'un déplacement avec la tronçonneuse,
- la projection de copeaux de bois dans les yeux et sur le visage,
- les vibrations mécaniques,
- le bruit,
- la brûlure lors d'un contact avec l'échappement d'une tronçonneuse thermique,
- les maux de dos liés à la fois au port de charges (tronc, branches...) et à la fois aux postures de travail lors de l'utilisation de la tronçonneuse.





## Les risques liés à l'environnement de travail

- La chute de plain-pied et la glissade, en cas de zone de travail glissante, humide ou encombrée,
- La chute de hauteur lors de l'utilisation dans une nacelle ou d'un échafaudage,
- La chute d'objet (chute de branchages et de troncs lors de l'abattage),
- L'accident de circulation, en cas de travaux en bordure de voirie.

## Les mesures de prévention

### Organisation générale

- Confier le travail à un **agent** informé et **formé** à l'utilisation de la tronçonneuse.  
*Nota : L'activité de tronçonnage ne doit pas être effectuée par une personne isolée.*
- Choisir le matériel adapté au travail à réaliser et en vérifier le bon état (chaîne, protections...),
- S'assurer que les conditions météorologiques sont favorables (pas de vent violent, de pluie, de brouillard épais...),
- Effectuer une reconnaissance du chantier afin d'identifier les éventuelles difficultés (lignes électriques, terrain en pente, identification des branches pouvant chuter...),
- Délimiter et **baliser la zone de travail** afin de sécuriser le public des chutes de branches ou des projections de copeaux (signalisation temporaire de chantier),
- Pour les travaux en bordure de route, mettre en place une signalisation temporaire de chantier,
- Prévoir une **trousse à pharmacie** et un **moyen d'alerte** sur le chantier.



### Avant les travaux



- Mettre les **équipements de protection individuelle** avant le démarrage de la tronçonneuse,
- S'assurer que la tronçonneuse est en **bon état**, et bien entretenue (signes d'usure, pièces desserrées, chaîne bien tendue, lubrifiée et affûtée...).

### Pendant les travaux

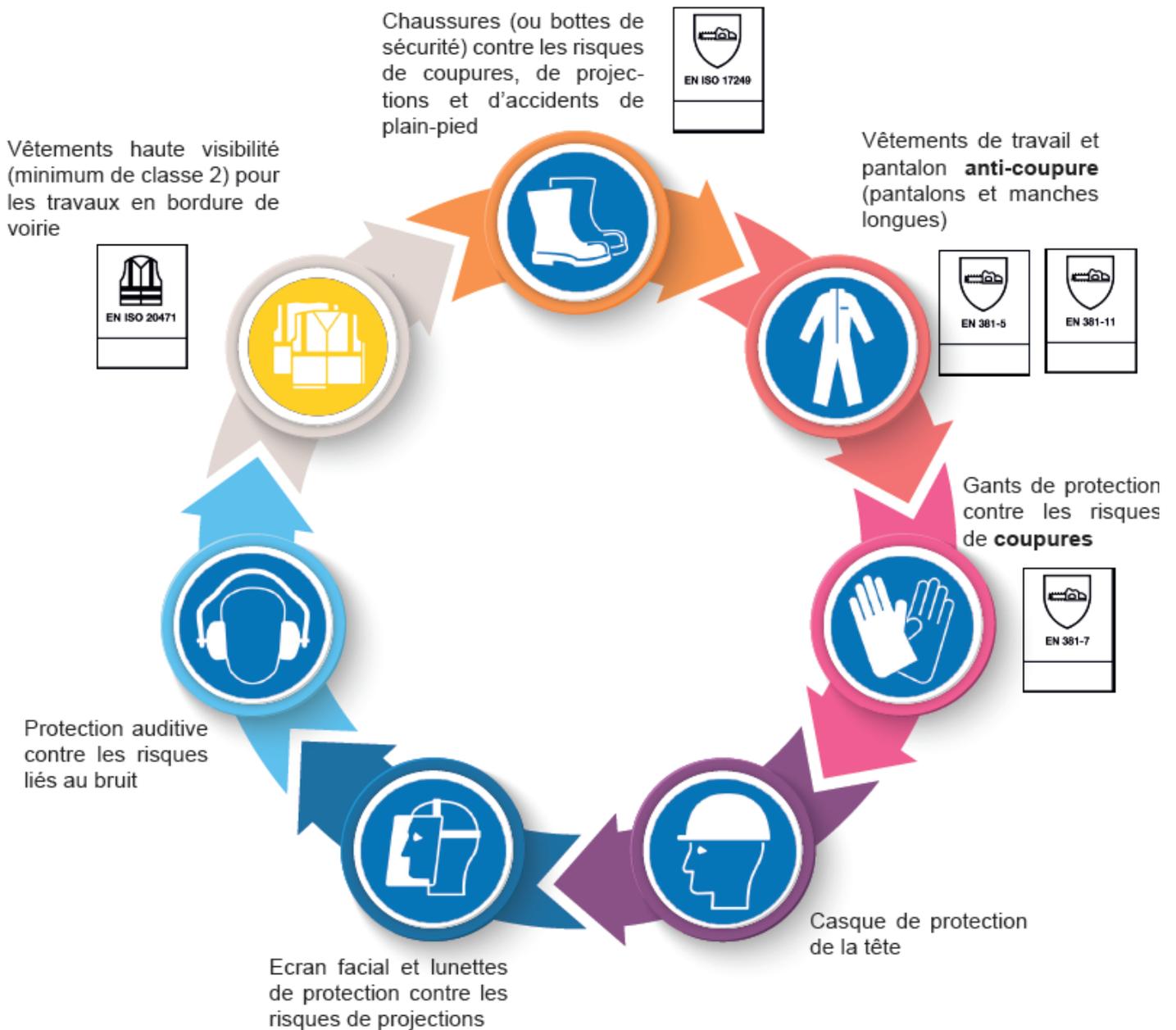
- Pour le démarrage, la tronçonneuse doit être actionnée sur une surface plane, en insérant le pied dans la poignée, et en tenant la poignée antivibratoire d'une main, tout en tirant le démarreur de l'autre. Lors du démarrage, le frein de chaîne doit être engagé,
- Vérifier le bon fonctionnement des principaux organes de commande,
- Travailler en **équilibre stable** et ne pas utiliser la tronçonneuse au-dessus des épaules,
- Être vigilant, c'est à dire savoir en tout temps où se trouvent ses équipiers (maintenir une **distance de sécurité** avec ses collègues de travail),
- Afin d'éviter les rebonds et ses effets, maintenir la poignée avant en plaçant toujours le pouce en-dessous, et éviter d'utiliser l'extrémité du guide chaîne pour attaquer le bois,
- Lors d'un déplacement, le moteur de la tronçonneuse doit être arrêté,
- En cas de blocage de la chaîne, elle doit être extraite manuellement, moteur éteint, avec les gants de protection,
- Dégager la zone de travail au fur et à mesure du chantier (évacuation des branches, du bois...),
- Lors du plein de carburant, le moteur doit être arrêté et dans la mesure du possible, il doit être froid. Dans le cas contraire, utiliser un bidon avec bec verseur disposant d'un arrêt automatique du remplissage quand le réservoir est plein.

### Après les travaux



- Entretien la tronçonneuse avant son rangement (nettoyage, lubrification, affûtage, tension de chaîne...),
- Changer de chaîne si celle-ci est endommagée ou présente le moindre signe de faiblesse (maillons vrillés...),
- Ranger la tronçonneuse, à sa place, dans son étui de protection.

## Les protections individuelles



CDG 53 – SPAT